



# Environnement social des saisonniers et des pluriactifs en station de montagne : Réalités et perspectives

## Guide méthodologique

Conférence de presse, mercredi 28 juin 2006

### I. Considérations générales sur l'étude : quel objet ? Quelle utilité ?

L'étude a pour objet l'environnement social et le statut juridique des saisonniers et des pluriactifs en montagne. L'idée-force est la suivante : compte tenu des spécificités de leur activité professionnelle (dans le tourisme et l'agriculture, notamment), et considérant le caractère éminemment particulier de la vie en montagne (climat, relief), il semble opportun d'adapter les pratiques, la législation et la réglementation à la situation des saisonniers.

La méthode retenue pour l'analyse est celle de l'étude de cas, *in situ*. Concrètement, il s'est agi, pour chaque thème retenu (logement ; accueil et information ; vie quotidienne ; santé ; formation ; pérennisation de l'emploi), sur la base d'enquêtes de terrain, d'auditions de personnalités qualifiées, d'identifier, objectivement, les difficultés rencontrées par les saisonniers et pluriactifs, et de recenser les solutions pratiques permettant de les surmonter.

Le guide méthodologique se veut être un outil à la disposition des élus ; en cela, il complète fort opportunément les travaux déjà entrepris sur la question par les professionnels, ou les partenaires sociaux. L'approche demeure néanmoins différente, en ceci qu'elle dresse un bilan des initiatives prises, puis mises en œuvre, par chaque collectivité territoriale, dans le cadre de ses compétences propres, pour améliorer la condition des saisonniers. Ce faisant, elle favorise un échange d'expériences, et permet la diffusion de modèles pertinents.

### II. Quelles réponses à quelles difficultés ?

Suivant la structure du guide méthodologique, on pourra identifier pour chacun des thèmes retenus un problème particulier, la réponse qui a pu y être apportée ainsi que les améliorations envisageables.

#### Le logement

La difficulté majeure qui se pose ici est celle de satisfaire à une demande importante de logements, offrant des prestations de qualité. Sur ce point, parmi les réponses apportées figure la transformation et la réhabilitation des logements existants. Semblable solution présente un double avantage : offrir aux saisonniers des logements salubres, garantissant un cadre de vie privée agréable ; apporter, du point de vue de la collectivité, une réponse satisfaisante à la question de la maîtrise du foncier. On peut citer l'exemple de la commune d'Orcières-Merlette qui a mené, dans le cadre de l'opération Orcières Patrimoine, une politique d'acquisition-réhabilitation de logements pour saisonniers, action dont le financement est assuré, notamment, par la région (36 %), et par le 1 % logement.

## L'accueil et l'information

Il s'agit ici de répondre à une demande d'information des saisonniers concernant leur recherche d'emploi ou de logement. Pareillement, l'information relative aux formations offertes au sortir de la (ou des) saison(s) doit être accessible. La solution offerte par les Maisons des Saisonniers est bien connue. Relevons au demeurant l'initiative de **Besse (Massif Central)** : il s'agit d'un forum de l'emploi organisé dans le cadre d'un partenariat entre l'ANPE d'Issoire et la mairie. Le bilan est satisfaisant : 22 entreprises ont répondu : 130 offres d'emploi ont été proposées et 400 demandeurs d'emploi ont été reçus. Au total, 90 % des offres d'emploi ont été satisfaites.

## La vie quotidienne

Sous le vocable « vie quotidienne » on considère l'ensemble des services qui contribuent, en montagne, à la qualité du cadre de vie des saisonniers, à leur parfaite intégration à la station. Il s'agit de la continuité dans l'offre de services publics, de l'adaptation des services publics aux contingences propres des saisonniers. Un exemple éclairant peut être rapporté ici : celui de **La Bresse (Vosges)** où les crèches, principalement ouvertes aux enfants des résidents de la commune, pratiquent des horaires adaptés au travail saisonnier, avec une amplitude 7h00 – 19h00.

## Santé

En territoires de montagne, outre la question bien connue du maintien – ou de l'installation – de médecins généralistes, et de spécialistes, l'une des préoccupations de santé publique à laquelle sont confrontés les élus locaux, et concernant particulièrement les saisonniers, est le phénomène des pratiques à risque (tabagisme, consommation immodérée d'alcool, usage de stupéfiants, pratiques sexuelles à risque). Sans doute ne faut-il pas être alarmiste ; pour autant la réalité ne peut être ignorée. Une politique de prévention des pratiques à risque, de sensibilisation des populations concernées doit être activement menée. Les actions de prévention/sensibilisation font intervenir, ensemble, les collectivités publiques et les associations. L'initiative de la **Mutualité Française de Savoie (Alpes)** qui édite un Guide « Touchouss » d'information sur les pratiques à risque, diffusé en 12 000 exemplaires en Maurienne, et 6 000 en Tarentaise, peut être relevée ici.

## La formation

La formation des saisonniers et des pluriactifs est une impérieuse nécessité pour l'économie des territoires de montagne ; elle est assurément un droit pour les intéressés eux-mêmes. Précisément, les métiers de la montagne exigent un professionnalisme sans faille, cependant que la formation est un moyen pour le saisonnier d'échapper à une situation de précarité que pourrait induire la saisonnalité. Au nombre des réalisations rapportées dans le guide, on évoquera tout particulièrement celle du **Guichet Initiative Pluriactivité Emploi de Saint-Lary Soulan (Pyrénées)**. Il s'agit d'une structure associative, créée à l'échelle du bassin d'emploi de 3 cantons : Vieille-Aure, Bordères-Louron, et Arreau, et dont l'objet est d'apporter une aide au montage de parcours professionnels.

## La pérennisation de l'emploi

La pérennisation de l'emploi est une exigence aussi bien pour l'économie des territoires de montagne que pour les saisonniers. Les difficultés rencontrées à cet égard sont nombreuses : alternance de période soutenue d'activité et de moindre dynamisme économique ; déficit de main d'œuvre qualifiée dans certains secteurs...). Sur cette problématique, le **Guichet Initiative pour la Pluri-Activité, l'Emploi, la formation et le Travail Saisonnier (GIPAETS)**, installé à **Ax-les-Thermes**, apporte des réponses adaptées. Concrètement, la démarche initiée par le GIPAETS consiste à encourager la signature, par les saisonniers locaux ayant ou souhaitant avoir une double activité (généralement été/hiver), de contrat de travail intermittent (dit CTI), lesquels viennent se substituer à leur CDD.

# Environnement social des saisonniers et des pluriactifs en station de montagne : Réalités et perspectives

## Préconisations

### I. Le rôle des élus

Les élus de la montagne contribuent au développement durable des stations, en fonction de leurs compétences respectives, déterminées par les catégories de collectivités territoriales dont ils dépendent.

Les élus de la montagne prennent une part active au débat sur la condition des saisonniers et pluriactifs, en mettant en évidence les améliorations à apporter aux dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur, en invitant les professionnels du secteur (agriculture et tourisme, notamment) à faire évoluer les pratiques.

### II. Des propositions concrètes

#### Logement

- Réduire le délai de carence de la CAF pour la perception de l'aide personnalisée au logement (APL). Proposition reprise dans le projet de loi portant engagement national pour le logement.
- Ouvrir aux saisonniers l'accès au dispositif Mobilipass. Cela suppose d'engager une action de sensibilisation des partenaires sociaux.

#### Santé

- Financement par les communes, avec le soutien de la région, d'une politique de sensibilisation aux pratiques à risque, et de prévention de celles-ci.

#### Pérennisation de l'emploi

- Favoriser le basculement de l'activité principale du saisonnier vers le régime général des salariés.
- S'agissant de l'assurance chômage des saisonniers : supprimer le coefficient réducteur (les saisonniers cotisent aux Assedic au même taux que les autres salariés ; pourtant, ils ne bénéficient pas du même niveau d'indemnisation).

#### Structures

- Mise en place d'un réseau national « saisonnier » qui serait l'interlocuteur des pouvoirs publics, des syndicats et des organisations professionnelles.